

Ruhengeri

28 février 1940

160/E.

22 février sans 40

3 S



Accident camionnette
R.U.78

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser
la réception de votre lettre recommandée ainsi que
de la somme 80 francs y annexée.

Je vous envoie en annexe de la
présente deux copies du Procès-verbal de constat
ainsi que la quittance mod.18 d'un import de 80 frs.

Veuillez agréer, Monsieur le
Directeur, l'assurance de ma considération très
distinguée

L'Administrateur Territorial
D. Vauthier

A Monsieur ROSENBERGER, B., Directeur de l'O.E.A.T.C. à USUMBURA

====

KENYA COLONY
UGANDA PROTECTORATE
TANGANYIKA TERRITORY
BELGIAN CONGO (RUANDA & URUNDI)

189/C

le 28.2.40

TELEPHONE NO. 225
P. O. BOX 173
TELEGRAPHIC ADDRESS
"BROCHE"

The Old East African Trading Co. Ltd.

Head Office: MOMBASA

CODE USED:-

A. B. C. 5TH & 6TH EDITION
WESTERN UNION FIVE LETTER EDITION
WESTERN UNION UNIVERSAL EDITION
TANNERS UNIVERSAL TRADE CODE, COUNCIL EDITION
BENTLEYS & BENTLEYS SECOND PHRASE CODE
DUO CODE
LIEBERS
MOSSE CODE
PRIVATE CODES
ACME COMMODITY & PHRASE CODE

DIRECTORS:

O. MARKUS
R. LOY. } CZECHOSLOVAK
L. COLLINS
E. L. RELF
C. E. LEBACQ BELGIAN

Usumbura 22 Février 1940

Monsieur l'Administrateur Territorial
Ruhergeri

Recommandé

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir nous expédier deux copies du procès verbal de constat au sujet de l'accident entre notre camionnette RU 78 et un camion de S.T.A.

Nous avons sollicité l'autorisation de demander ces copies auprès M.le Chef du Parquet qui nous a permis de diriger cette demande à vous directement.

Veillez trouver ci-joint la somme de frs.80.- pour couvrir les frais de copie. Dans le cas que ce montant soit insuffisant, nous vous prions de bien vouloir nous informer du montant correct.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Frimey